



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 5

Rubson Stop Humidité Anti-salpêtre / durcisseur murs - murs intérieurs, invisible

No. FDS : 377686  
V001.1

Révision: 20.01.2010  
Date d'impression: 09.09.2010

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

**Désignation commerciale:**

Rubson Stop Humidité Anti-salpêtre / durcisseur murs - murs intérieurs, invisible

**Utilisation prévue:**

Revêtement

**Raison sociale:**

Henkel France S.A.  
rue de Silly 161  
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

**Responsable pour la fiche de données de sécurité:**

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

**En cas d'urgence:**

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

### 2. Identification des dangers

Le produit n'est pas dangereux au sens de la directive en vigueur sur la préparation.

### 3. Composition / informations sur les composants

**Description chimique générale:**

Primer, aqueux

**Substances de base pour préparations:**

Dispersion de copolymère styrène-acrylate

Adjuvants

**Indication des composants selon (CE) n o 1907/2006:**

Substances dangereuses No. CAS	EINECS	Teneur	Classification
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle 55406-53-6	259-627-5	>= 0 - < 2,5 %	Xn - Nocif; R20/22 Xi - Irritant; R41 N - Dangereux pour l'environnement; R50

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

#### 4. Mesures de premiers secours

**Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

**Inhalation:**

Bougez à air frais.

**Contact avec la peau:**

Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

**Contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Aucun connu

**Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:**

Porter un équipement de sécurité.

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

**Risques spécifiques inhérents au produit:**

Ininflammable.

#### 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

**Mesures de protection individuelle:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage et d'élimination:**

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### 7. Manipulation et stockage

**Manipulation:**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**Stockage:**

Stocker à l'abri du gel.

Température de stockage conseillée 5 à 32 °C.

Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Composants avec valeurs-limites à surveiller par rapport au poste de travail:

Valable pour  
France

aucun(e)

### Remarques sur la conception des installations techniques:

Pas d'autres indications, voir chap. 7.

### Protection des mains:

En cas de contact court ( p.ex. éclaboussures ), nous vous recommandons des gants en caoutchouc nitrile conformément EN 374.

épaisseur > 0,4 mm

temps de pénétration > 480 minutes

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

### Protection des yeux:

En cas de danger d'éclaboussures, porter des lunettes de protection.

### Protection du corps:

vêtement de protection approprié

### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon; appliquer une crème de protection.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Propriétés générales:

Aspect	liquide Liquide Blanc
Odeur:	Inodore

### Propriétés phys.-chim.:

Valeur pH (23 °C (73 °F))	11,4
Densité (23 °C (73.4 °F))	1,04 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité qualitative	largement soluble

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

### Matières à éviter:

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### Produits de décomposition dangereux:

Aucun connu

## 11. Informations toxicologiques

### Informations générales sur la toxicologie:

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

### Irritation de la peau:

Irritation cutanée primaire: irritant

### Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: irritant

## 12. Informations écologiques

### Persistance et biodégradabilité:

#### Biodégradabilité finale:

Ce produit est difficilement biodégradable.

#### Écotoxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Espèces	Temps d'exposit ion	Valeu r type	Valeur
butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle 55406-53-6	Trout family (Salmonidae)	96 h	LC 50	0,067 mg/l

### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Ils peuvent être demandés au fabricant.

### Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

## 14. Informations relatives au transport

### Informations générales:

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

## 15. Informations réglementaires

Aucune classification nécessaire.

### COV Peintures et Vernis (UE) :

(Sous)catégorie de produit:

Phase II (à partir du 1.1.2010):

Impressions fixatrices

30 g/l

### Prescriptions/consignes nationales (France):

---

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses: Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 (définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du travail : article R 232-5 à 5-14 (aération, assainissement), articles R 231-32 à 38 (formation à la sécurité), article R 233-43 (cuves, bassins, réservoirs). Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail : INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).

## 16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

- R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.